

Compétences des pharmaciens en France sur les compléments alimentaires à base de champignons

*Morel Sylvie¹, Cassar Adrien¹, Ninot Grégory^{2,3}, Ngo Rémy¹,
Vitou Manon¹, Fons Françoise¹, Rapior Sylvie^{1,3}*

¹ *Laboratoire de Botanique, Phytochimie et Mycologie, UMR 5175 (CEFE),
UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, Université de Montpellier,
15 avenue Charles Flahault, BP 14491, 34093 Montpellier cedex 5, France*

² *Laboratoire Epsilon EA 4556, Université de Montpellier et Université Paul Valéry
Montpellier, rue du Pr. Henri Serre, 34000 Montpellier, France*

³ *Plateforme CEPS, Plateforme méthodologique de recherche interventionnelle non
médicamenteuse, Saint-Charles, rue Pr. Henri Serre, 34000 Montpellier, France*

Contexte : L'engouement du grand public pour les compléments alimentaires se généralise en Europe, et en particulier en France. La mycothérapie, relativement récente en France, propose de nombreux compléments alimentaires à base de champignons [1, 2].

Objectifs : Les pharmaciens d'officine sont aux premières lignes quant à la dispensation de ces produits [3]. Il convient donc de s'interroger sur les connaissances que les docteurs en pharmacie possèdent sur ces compléments alimentaires à base de champignons.

Méthodes : Une enquête nationale anonyme en ligne a été réalisée pour faire un état des lieux des connaissances des pharmaciens d'officine concernant ces produits [4].

Résultats : Cette enquête montre que les pharmaciens possèdent globalement une bonne connaissance des compléments alimentaires à base de champignons.

Conclusion : Les résultats permettent d'adapter les enseignements dispensés aux étudiants en pharmacie afin de répondre aux besoins et aux interrogations des consommateurs.

Bibliographie

[1] Ngo R. *La mycothérapie inspirée des savoirs ancestraux asiatiques, dans la pratique officinale française*, Université Montpellier 1 : Thèse d'exercice du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie. Université Montpellier I. 187 p., 2011.

[2] Givélet P.H., *Les compléments alimentaires à base de champignons*. Thèse d'exercice du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie. Université Lille 2. 93 p., 2011.

[3] Directive 2002/46/CE du Parlement européen, transposée par le décret du 20 mars 2006 relatif aux compléments alimentaires.

[4] Ngo R., Ninot G., Rapior S. *Enquête sur les compléments alimentaires à base de champignons*, ENCAS, Mars 2012 - Août 2012.